



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 05/02/2026

DLB 2026/837

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 05 février à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Marcel Pagnol - 1 Rue des Boules - 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 29/01/2026

Affichage de la convocation : 29/01/2026

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Julie GARCIN-SAUDO, Bertrand GELLY, Robert GELY, Francine GERARD, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Caroline LEVANNIER, Christine LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

André ALBERTOS représenté par Rachel SACUCCI, Carole MAUREL représentée par José BELMONTE, Stéphane PEPIN-BONET représenté par Xavier MOUTOU, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Vincent GAUDY représenté par François CASTILLO, Marie-Aude SICARD représentée par Régine ROSENFELD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Alice ARRAEZ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jérôme BONNAFOUX, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Rapport d'orientations budgétaires

Introduction :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales), le Président du SICTOM de Pézenas Agde présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 présente une vision d'ensemble de la stratégie financière et de la politique d'investissement du SICTOM.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il est acté par une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote.

Pour information, l'intégralité des chiffres présentés concernant l'exercice 2025 sont issus d'une projection de l'exécution budgétaire en cours. Le CFU n'étant pas définitivement arrêté, les résultats présentés dans ce rapport peuvent être amenés à évoluer. Les résultats définitifs de clôture seront présentés lors du vote du CFU.

Les orientations budgétaires 2026 se font dans un contexte politique et économique incertain. Comme l'an passé, le projet de loi de finances rencontre des difficultés dans la définition des décisions financières et fiscales du pays, notamment à travers la contribution des administrations publiques locales à contribuer à l'effort national de redressement des comptes publics.

2026 sera aussi une année électorale, avec un vote du budget courant février 2026 intégrant une reprise anticipée des résultats et un budget supplémentaire dès l'installation de la nouvelle assemblée délibérante, permettant ainsi la continuité du service public.

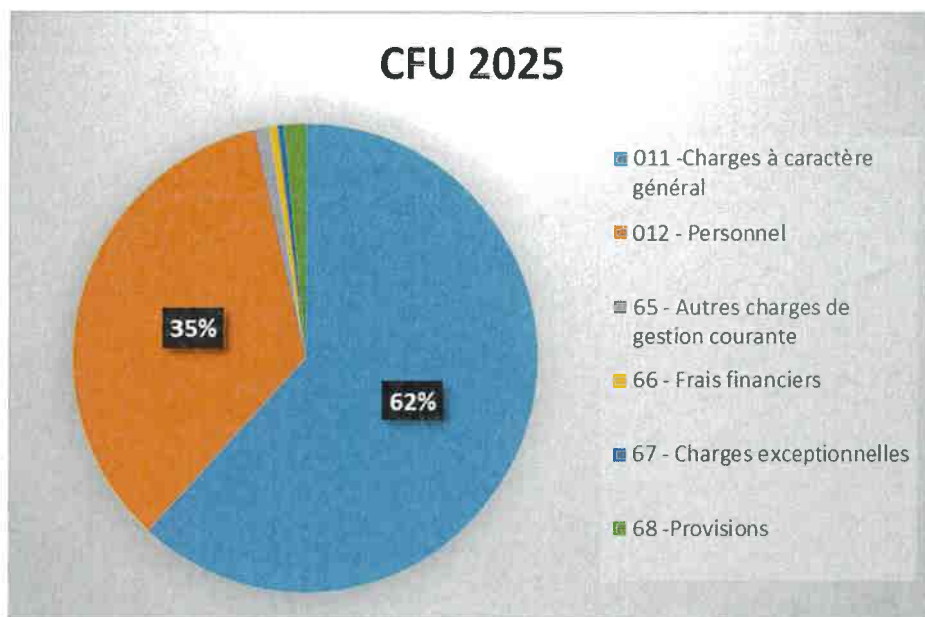
I- Rétrospective 2024-2025

A – Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

	En euros	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
013 - Atténuation de charges		207 052	154 323	-25%
70 - Produits des services		7 140 157	6 817 017	-5%
73 - Impôts et taxes		0	4 897	
74 - Dotations et participations		33 791 259	34 835 581	3%
75 - Autres produits de gestion courante		4 177 447	3 341 432	-20%
76 - Produits financiers		16 153	13 560	-16%
77 - Produits exceptionnels		126 733	432 867	242%
78 - Reprise sur provisions		0	0	
Recettes réelles de fonctionnement		45 458 801	45 599 676	0%
011 -Charges à caractère général		23 312 748	23 885 537	2%
012 - Personnel		13 312 189	13 351 306	0%
65 - Autres charges de gestion courante		382 140	435 940	14%
66 - Frais financiers		186 423	192 711	3%
67 - Charges exceptionnelles		11 216	187 936	1576%
68 -Provisions		39 000	591 000	1415%
Dépenses réelles de fonctionnement		37 243 716	38 644 429	4%

Sur la période 2024 à 2025, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement demeurent stables.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



A l'instar de l'exercice 2024, 2025 se conclut sur de bons résultats financiers dus notamment à des tonnages collectés en ordures ménagères résiduelles qui restent à niveau identique.

Cela a permis entre autres d'atténuer l'impact de la hausse de la TGAP (et de la mise en œuvre de la sur-TGAP) dont le montant total s'élève à 3,233 MEUR.

Les éléments significatifs 2025 :

- une inflation faible qui permet de contenir les hausses de prix.
- la poursuite d'une politique RH qui permet de maintenir la masse salariale
- les crédits provisionnés les années précédentes ont permis de faire face aux restes à recouvrer 2025
- les dépenses de fonctionnement courant ont augmenté de près de 2 % alors que la Banque de France estimait en septembre que l'inflation totale sur 2025 en France devrait s'établir à 1 % en moyenne annuelle.
- Ces augmentations sont liées à :
 - la sur-TGAP 2025 soit 83.094 EUR,
 - l'augmentation du chapitre 65 de 14% pour répondre à la demande du SGC d'inscrire 90 K€ en créances éteintes en 2025,
 - une dépense exceptionnelle en chapitre 67 due à un remboursement pour un paiement réalisé deux fois (187 936 €).

La politique RH permet de maîtriser l'évolution de la masse salariale :

Au cours des quatre dernières années, le SICTOM a maîtrisé sa masse salariale (2021-2025) tout en modernisant les processus de gestion. Cette maîtrise s'appuie sur deux axes principaux :

- **La stratégie d'attractivité des métiers** a porté ses fruits, d'une part grâce à sa politique de recrutement, d'autre part grâce à des formations pointues, tant en matière de prévention que de spécificités métiers, permettant aux agents du SICTOM de se professionnaliser et de monter en compétence.
- **La poursuite de la politique de prévention et de maintien dans l'emploi** a conduit à une réduction significative de l'absentéisme, amenant une stabilité dans l'organisation des services.

Fort de ces résultats, et dans le but de les maintenir, voire de les accroître, la politique RH du SICTOM pour la période 2026-2028 s'oriente vers la poursuite de l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents. Elle repose sur la reconnaissance, à tous les niveaux de responsabilité, de l'engagement professionnel et de la qualité du travail fourni.

Trois principaux champs de travail structurent la politique RH de la collectivité :

- **La reconnaissance de l'engagement professionnel et de la qualité du travail**, par un plan de formation de qualité, adapté et décliné de façon pertinente, ainsi que la révision des politiques de rémunération (régime indemnitaire).
- **L'amélioration et la modernisation des conditions de travail**, par la rénovation des locaux de vie des agents et une politique de digitalisation.
- **L'amélioration des conditions de vie des agents** afin de répondre à la fois aux enjeux de fidélisation et de préservation de leur santé, par la mise en place de mesures bénéficiant aux agents.

Structure et évolution des effectifs

En 2025, la collectivité confirme une nouvelle fois la stabilité de ses effectifs.

Au 31 décembre 2025, elle emploie et rémunère un total de **291** agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels (permanents ou non). Cet effectif demeure stable par rapport à celui de 2024, qui s'élevait à **286** agents, et est également comparable à celui de 2023, qui comptait **284** agents.

Parmi ces agents, **173** sont fonctionnaires, **50** sont contractuels recrutés sur des postes permanents, et **68** sont contractuels non permanents (pour répondre à un surcroît d'activité, en remplacement, saisonniers, etc.). Au total, **223 agents occupent des postes permanents, ce chiffre est identique à 2024.**

Cette stabilité s'explique par :

- **La réflexion sur les maintiens des postes lors des départs en retraite** : reconduction de la politique de recrutement permettant de revoir ou maintenir le périmètre des missions et de proposer si possible un service mieux adapté aux administrés.
- **Le souhait de stabiliser l'organisation des services et favoriser la mobilité interne.**

1. *Au 31 décembre 2025, les effectifs de la collectivité sont répartis de la manière suivante par cadre d'emploi, par catégorie, en identifiant les temps complets et partiels :*

Cadre d'emploi	Nombre d'agents (es)	% du total par catégorie
Administratif	33	14,80%
Animation	2	0,90 %
Technique	188	84,30 %
TOTAUX	223	100 %
Catégories	Nombre d'agents (es)	% du total par catégorie
Catégorie A	11	5 %
Catégorie B	9	4 %
Catégorie C	203	91 %
TOTAUX	223	100 %

Temps partiels	Nombre d'agents (es)	% du total par catégorie
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	9	0
Ratio / agents permanents	9 / 223	4%

Rémunération des fonctionnaires et contractuels permanents

1. Les montants en brut annuel des rémunérations des agents (es) permanents (fonctionnaires et contractuels (les) se répartissent en 2025 de la manière suivante :

Montants annuels en € (hors charges patronales) CA 2025	Fonctionnaires/ contractuels permanents
Rémunération	5 432 749 €
Régime indemnitaire	1 594 067 €
NBI	39 096 €
Heures supplémentaires	111 022 €

En 2025, le nouveau régime relatif aux heures supplémentaires a été instauré. Cette modification a entraîné une légère augmentation des heures supplémentaires par rapport aux prévisions initiales. Si les heures supplémentaires se sont stabilisées dans le service de collecte, elles ont toutefois connu une hausse dans les services de déchèterie et au bas de quai. Cette augmentation est principalement due à l'introduction de nouvelles missions, notamment la gestion des contrôles d'accès.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un cycle de travail sur cinq jours dans le service collecte dès janvier 2025 a permis de réduire le taux d'absentéisme, ce qui a conduit à une diminution des besoins en remplacements.

2. Avantages en nature

Les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou d'un service à un agent (e) permettant de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter. L'avantage en nature recouvre, pour le SICTOM les avantages « Véhicules ». La liste des emplois pouvant être attributaires d'un véhicule de fonction est fixée par délibération en date du 30 novembre 2017 et concerne uniquement les postes fonctionnels.

Avantage en nature Montants annuels en €	Nombre	Montant 2025
Véhicule de fonction	3	6 672 €

3. Indemnités des élus

2025	Taux	Montant	Mensuel	Annuel
Indemnité mensuelle brute Président	35.44%	1456.77 €	1 456.77€	17 481.24 €
Indemnité mensuelle brute Vice-président (X14)	17.72%	729.38 €	10 197.32€	130 380.02 €
			11 654.09€	147 861.26 €

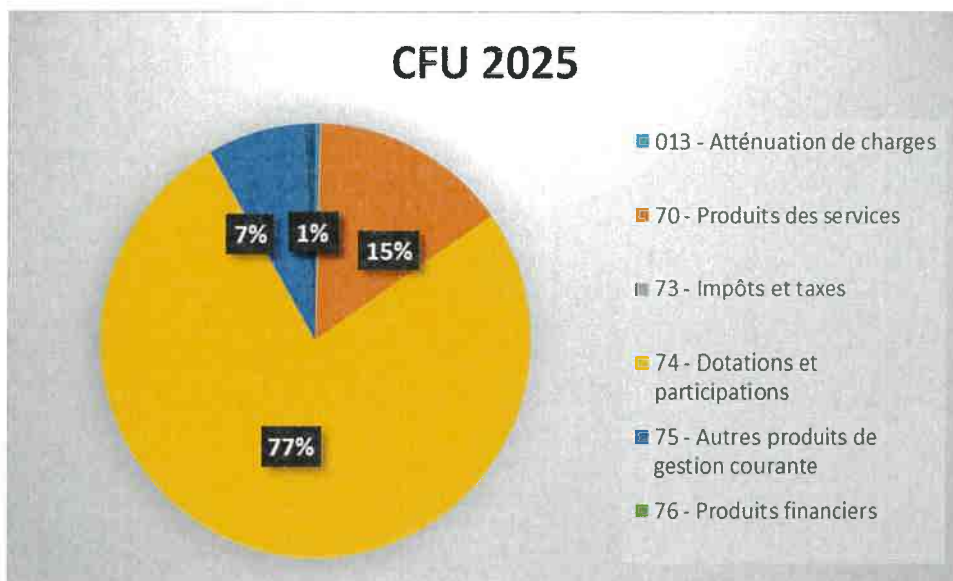
Au cours des quatre dernières années, la maîtrise de la masse salariale a été maintenue avec un taux de réalisation du budget prévisionnel (BP) supérieur à 96 %, témoignant d'une gestion efficace.

Chapitre 012 en M€	2021	2022	2023	2024	2025
CA/CFU	13 057 775	13 574 690	13 336 477	13 312 189	13 351 306
BP	13 091 000	13 581 740	13 516 676	13 764 875	13 680 165
Tx de réalisation	99,75%	99,95%	98,67%	96,71%	97.6%

En 2025, cette gestion budgétaire a été consolidée, puisque le CFU s'élève à 13 351 306 €, en dessous du budget prévisionnel de 13 680 165 € et avec un taux de réalisation de **97,6 %**. Cette maîtrise budgétaire a permis de respecter les objectifs tout en intégrant les ajustements nécessaires liés aux évolutions institutionnelles et réglementaires, à savoir :

- La hausse de la participation employeur liée à la mise en place du contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire,
- La contribution patronale supplémentaire de 4 points sur la cotisation retraite (CNRACL)
- L'augmentation de 1% des cotisations URSSAF
- Les avancements d'échelon, de grade et promotions internes

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Les éléments significatifs :

Sur le chapitre 74 – Produits et participations, une faible revalorisation des bases TEOM (+1.68%) et de nouvelles constructions ont généré 1,044 MEUR de recettes supplémentaires entre 2024 et 2025.

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 6,817 MEUR en léger recul par rapport à 2024 :

Produit des services	2024	2025
Apports des déchets verts à la plateforme de compostage	214 945	180 151
Apports des professionnels au quai de transfert	380 286	496 226
Apports directs des professionnels	479 619	425 919
Redevance spéciale	4 076 002	4 041 678
Revente de matériaux	1 656 821	1 423 434
Autres	332 484	249 609
Total général	7 140 157	6 817 017

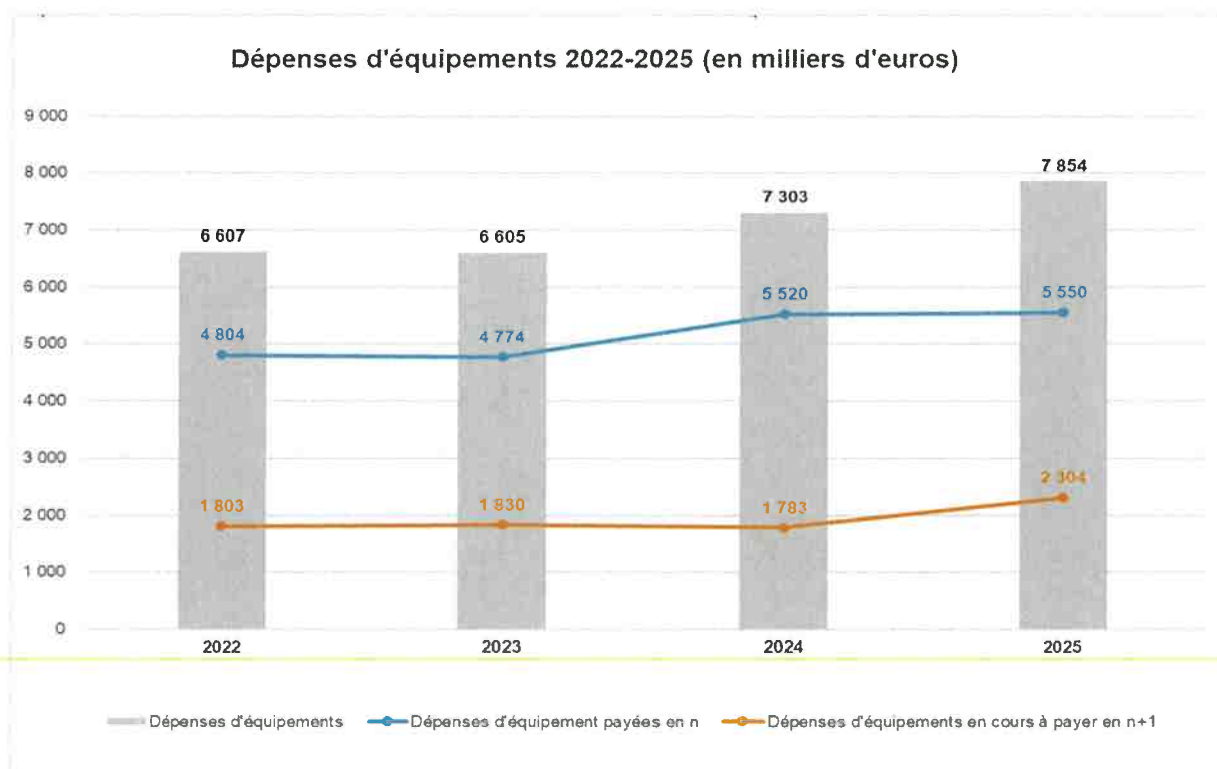
L'augmentation conséquente des produits exceptionnels (chapitre 77) provient de la vente de la villa Gallego (375 K€).

B – Evolution des investissements :

Les principaux investissements réalisés en 2025 :

Programme	Montant
MATERIEL DE PRECOLLECTE	1 460 653
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES INDUSTRIELS	910 671
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES COLLECTE	502 296
DECHETERIE LES MOULIERES	405 184
BATIMENT ADMINISTRATIF	381 090
UNITE DE DECONDITIONNEMENT VALOHE	305 017
TRAVAUX AMELIORATION DECHETERIES	285 707
DEPLOIEMENT DES BIODECHETS	283 863
NTIC	193 671

Programme	Montant
MATERIEL DE PRECOLLECTE	1 460 653
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES INDUSTRIELS	910 671
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES COLLECTE	502 296
DECHETERIE LES MOULIERES	405 184
BATIMENT ADMINISTRATIF	381 090
UNITE DE DECONDITIONNEMENT VALOHE	305 017
TRAVAUX AMELIORATION DECHETERIES	285 707
DEPLOIEMENT DES BIODECHETS	283 863
NTIC	193 671



Ces dépenses sont financées par les ressources propres :

- 19 233 € Subventions
- 492 035 € FCTVA
- 2 800 000 € Affectation du résultat 2024
- 6 480 650 € Résultat reporté année n-1
- Aucun recours à l'emprunt

C – Evolution des niveaux d'épargne – Epargne 2025 prévisionnelle

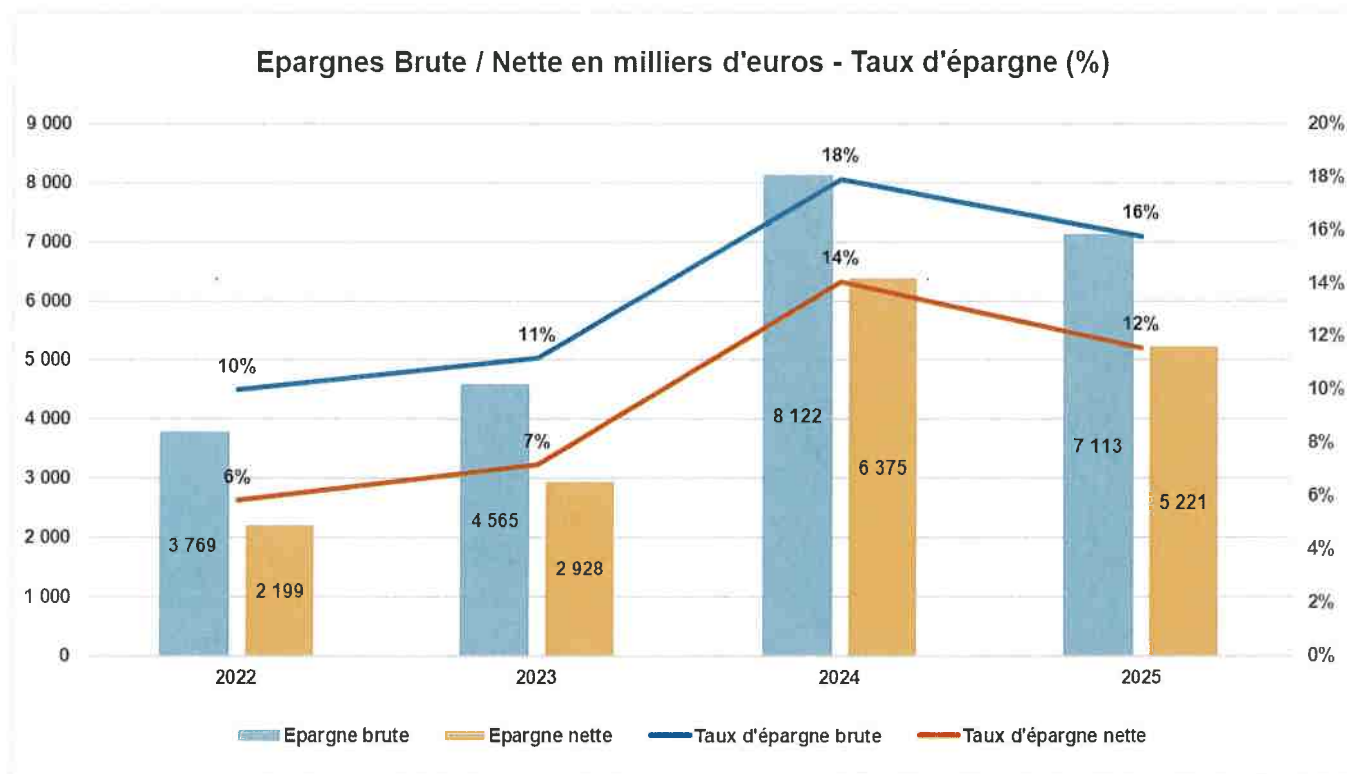
L'épargne brute représente la capacité de la collectivité à couvrir ses dépenses réelles de fonctionnement dont le remboursement des intérêts de la dette.

L'épargne nette représente la capacité de la collectivité à couvrir ses dépenses réelles dont le remboursement en capital de la dette. Elle indique la capacité de la collectivité à investir.

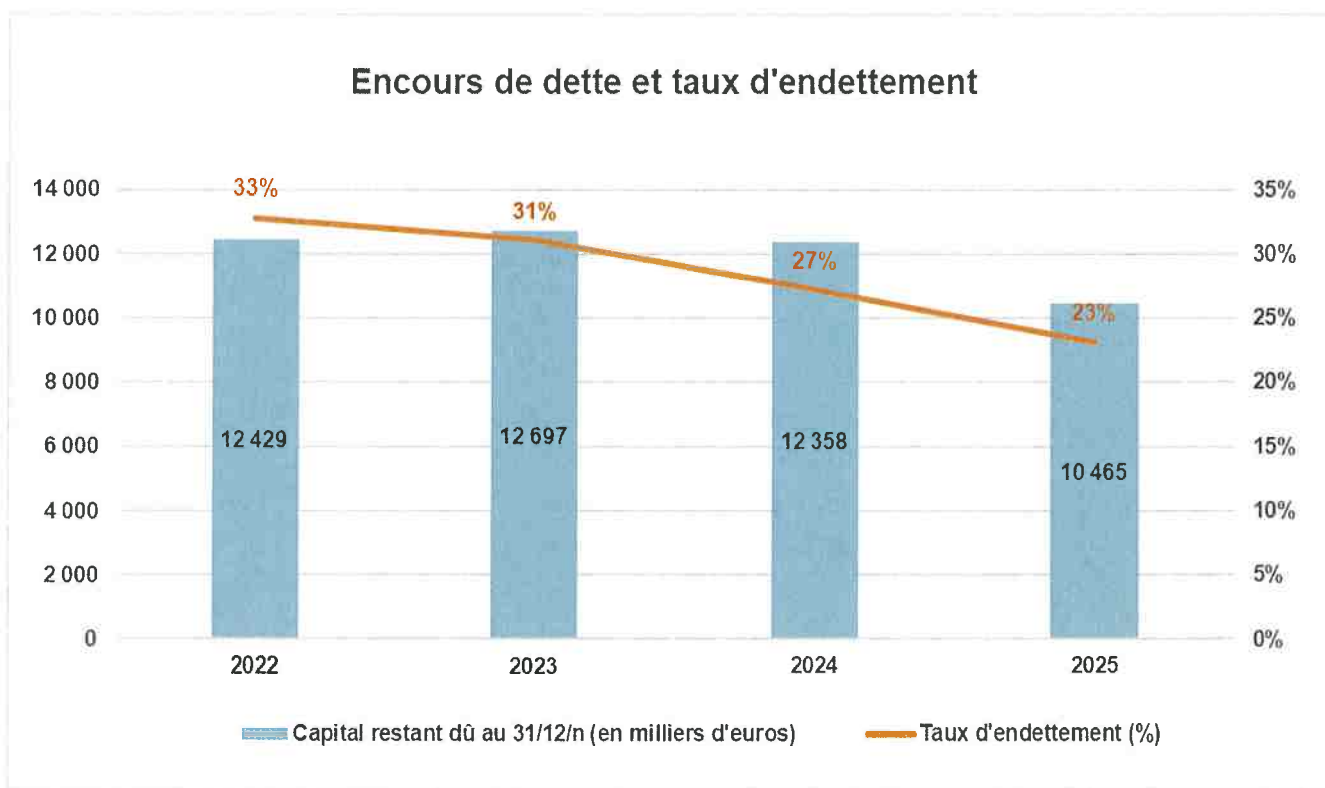
En 2025, l'épargne brute prévisionnelle est de 7,113 MEUR hors reports 2024 et l'épargne nette prévisionnelle de 5,221 MEUR.

Taux d'épargne brute : 15,75 %,

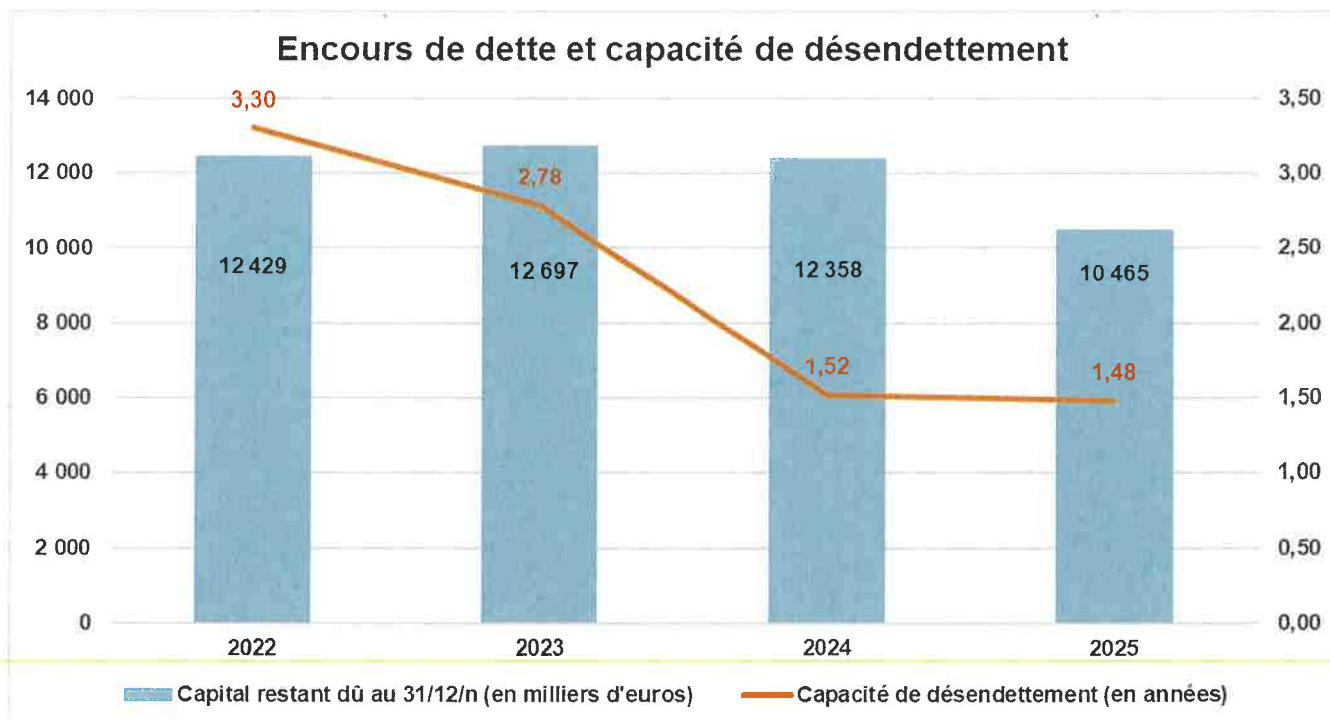
Taux d'épargne nette : 11,56%



D – Encours de la dette au 31/12/2025



L'encours de dette est de 10 465 k€ au 31/12/2025 et la capacité de désendettement en moyenne de 1,48 par an soit nettement en dessous du seuil critique fixé à 13 ans.



E – Les ratios de structure 2025

Coefficient d'autofinancement courant : Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement = **0,11 < 1**

Taux d'endettement : Ce ratio représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels et permet de déterminer le temps qu'il faudrait au SICTOM pour solder l'intégralité de sa dette, en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.

Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = **0,23 < 1**

Taux d'épargne brute : Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement que le SICTOM peut affecter à l'investissement ou au remboursement de la dette ; il traduit la solvabilité budgétaire de la commune à court et moyen terme

Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement = **15,75 % > 7%**

Taux d'épargne nette : Epargne nette/RRF (après remboursement du capital) = 11,56 %

La capacité de désendettement : Ce ratio de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour se désendetter. Plus le nombre d'années est faible, plus le levier du recours à l'emprunt est actionnable.

Encours de dette/Epargne brute : **1,47 an**

L'exercice 2025 devrait se clôturer avec un excédent de Fonctionnement *d'environ 4 000 K€ (à préciser une fois le CFU définitif)*.

La qualité particulièrement satisfaisante des ratios financiers - associée à un niveau d'épargne solide - permet de conclure favorablement quant à la capacité du SICTOM à assurer sur les exercices à venir le financement de son programme d'investissements. Ces investissements sont essentiels compte tenu de l'activité industrielle du SICTOM et de la vétusté de ses installations.

La collectivité peut poursuivre ses engagements en terme de projets structurants et renouvellement des investissements nécessaires à la qualité et la continuité du service, rendus nécessaires notamment pour la poursuite des objectifs en matière de réduction à la source et de valorisation des déchets produits.

BALANCE	2024	REALISE 2025
DR fonctionnement	37 243 716 €	38 644 429 €
RR fonctionnement	45 458 801 €	45 599 676 €
Opérations d'ordre entre sections	3 889 177 €	3 995 986 €

	En euros	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
013 - Atténuation de charges		207 052	154 323	-25%
70 - Produits des services		7 140 157	6 817 017	-5%
73 - Impôts et taxes		0	4 897	
74 - Dotations et participations		33 791 259	34 835 581	3%
75 - Autres produits de gestion courante		4 177 447	3 341 432	-20%
76 - Produits financiers		16 153	13 560	-16%
77 - Produits exceptionnels		126 733	432 867	242%
78 - Reprise sur provisions		0	0	
Recettes réelles de fonctionnement		45 458 801	45 599 676	0%
011 -Charges à caractère général		23 312 748	23 885 537	2%
012 - Personnel		13 312 189	13 351 306	0%
65 - Autres charges de gestion courante		382 140	435 940	14%
66 - Frais financiers		186 423	192 711	3%
67 - Charges exceptionnelles		11 216	187 936	1576%
68 -Provisions		39 000	591 000	1415%
Dépenses réelles de fonctionnement		37 243 716	38 644 429	4%

II – Les orientations budgétaires 2026 :

A – Le contexte général prévisionnel 2026 et hypothèses retenues :

Le PLF 2026 : focus sur les politiques de gestion des déchets et économie circulaire

Le PLF 2026 prolongeait la trajectoire de hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), sur le service public de traitement des déchets ménagers, initialement fixée jusqu'en 2025.

Evolution de la TGAP et fiscalité des déchets :

Pour les déchets enfouis, la taxe augmenterait d'environ 10 % par an, passant de 65 €/t en 2025 à 105 €/t en 2030 ;

L'examen au Sénat a conduit à :

La division par deux de la trajectoire de hausse de la TGAP stockage : jusqu'à 85€/t en 2030 ;

Ensuite, le PLF prévoit une harmonisation du taux de TVA à 5,5 % pour toutes les prestations de collecte et de traitement des déchets, dans un objectif de simplification du cadre juridique. Ce point a été conservé par le Sénat.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été déposés pour affecter une partie des recettes de la TGAP voire de la taxe sur les emballages plastiques à l'ADEME ou directement aux collectivités locales. Malgré un soutien transpartisan, ces amendements ont été rejetés au Sénat.

Concernant la partie dépenses en matière de déchets :

Le PLF initial propose un Fonds économie circulaire réduit à 100 millions d'euros ;

Point sur le calendrier parlementaire

Le Sénat a finalement adopté ce 4 décembre la première partie de ce PLF ainsi modifiée. Après un échec de la commission mixte paritaire pour trouver un compromis, le Parlement va examiner une loi spéciale afin de financer le fonctionnement de l'Etat avant une reprise des discussions sur un texte définitif début janvier.

L'adoption – comme l'année dernière – d'une loi spéciale qui reconduit les recettes de 2025 et autorise une exécution provisoire du budget par douzième sur la base des crédits de 2025 (les dépenses permises sont alors très restreintes). Ce système resterait en vigueur jusqu'à l'adoption d'un texte final de la loi de finances.

Enjeux pour le SICTOM

Dans ce contexte budgétaire et fiscal incertain, la réduction à la source et la valorisation des déchets restent des priorités majeures pour le SICTOM, tant pour contenir l'impact financier de la TGAP que pour poursuivre les objectifs de transition vers une économie circulaire.

Le budget du SICTOM 2026 s'articule autour des axes suivants :

- Un service public de proximité et de qualité
- Facilitateur de la transition écologique

Dans un contexte contraint :

- une augmentation continue des coûts de traitement des déchets, observée année après année ;
- une visibilité insuffisante à moyen et long terme concernant l'évolution de la trajectoire de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ;
- la nécessité d'absorber la hausse des volumes de déchets liée à la croissance ; démographique, tout en respectant les objectifs ambitieux fixés par la loi AGEC ;
- l'obligation de renforcer en permanence l'efficacité du service public, afin de concilier maîtrise des dépenses, performance environnementale et qualité du service rendu.

La préparation du budget primitif 2026 consolidé : une préparation accélérée dans un contexte particulier

Le budget primitif sera présenté au comité syndical du 19/02. Si cette date peut rassurer sur le fonctionnement du 1^{er} trimestre en période électorale, elle pourrait supposer un budget qui s'équilibre sans connaissance et reprise des résultats de l'exercice 2025 dont le rapprochement des écritures comptables n'a pas été arrêté définitivement. Ces excédents permettent de financer le budget 2026 et seront repris par anticipation à hauteur de 3,099 MEUR et un résultat cumulé de 9,580 MEUR.

En cette année de renouvellement des assemblées délibérantes, il a été décidé de présenter dès février un budget de continuité : qui laisse des marges de manœuvre financières et décisionnelles pour l'équipe 2026/2032.

2026, c'est aussi un budget effectif avec la mise en place d'autorisation de programmes/crédits de paiement (AP/CP), une technique financière permettant d'éviter de mobiliser des ressources de manière prématurée.

Les Opérations concernées :

	2026	2027	2028	2029	2030	Total général
Développement	1 830 000	4 729 200	3 800 000	4 032 000	832 000	15 223 200
BASE DE VIE COLLECTE OUEST	30 000	200 000	800 000			1 030 000
BATIMENT ADMINISTRATIF				432 000	432 000	864 000
CENTRE POLYBENNES	550 000	1 450 000				2 000 000
DECHETERIE SAINT THIBERY			100 000	3 000 000		3 100 000
NOUVELLE DECHETERIE VIAS PORTIRAGNES	50 000	1 000 000	2 100 000			3 150 000
REQUALIFICATION DECHETERIE MAGALAS	500 000	882 400				1 382 400
REQUALIFICATION DECHETERIE SERVIAN	500 000	896 800				1 396 800
UNITE INDUSTRIELLE TRAVAUX	200 000	300 000	800 000	600 000	400 000	2 300 000

C'est aussi un budget qui respecte nos variables de pilotage :

Disposer d'une épargne brute représentant 10 à 15% des produits de fonctionnement afin de sanctuariser un autofinancement

Doter le territoire de structures modernes et préparer l'avenir tout en maintenant une capacité de désendettement de 1,6, bien en deçà des seuils critiques ;

Conserver un fonds de roulement qui permette le financement des investissements sans avoir recours à l'emprunt tant que ce fond est supérieur à au moins 60 jours de dépenses.

B – Trajectoire des dépenses de fonctionnement

Les orientations budgétaires 2026 prennent en compte les incidences économiques du contexte national.

Les hypothèses retenues :

Inflation prévisionnelle :	1,30%
Croissance prévisionnelle TEOM :	
<i>Augmentation des bases :</i>	1,60%
<i>Nouvelles constructions :</i>	0,40%
TGAP prévisionnelle :	3,465 MEUR (+ 400 KEUR / 2025)
Tonnages prévisionnels	
<i>Ordures ménagères :</i>	45 000 tonnes
<i>Déchets ultimes :</i>	33 750 tonnes
<i>Déchets verts :</i>	24 000 tonnes
<i>Encombrants :</i>	10 000 tonnes
Collecte sélective hors cartons :	8 500 tonnes

La prise en compte de ces éléments dans le budget 2026 engendre une augmentation totale des dépenses réelles de fonctionnement de 4 % qui se décompose par chapitre :

Chapitre	Libellé_Chapitre	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Variation BP 2026 / 2025
011	Charges à caractère général	25 243 911	23 885 537	26 023 224	3%
012	Charges de personnel	13 680 165	13 351 306	13 935 906	2%
65	Autres charges de gestion courante	472 903	435 940	445 850	-6%
66	Charges financières sur emprunts	222 194	192 711	189 700	-15%
67	Charges exceptionnelles	220 000	187 936	20 000	-91%
68	Dotations et provisions	5 603 410	591 000	0	-100%
045	Opérations sous mandat	0	0	0	-
042	Dotations aux amortissements	4 000 000	3 995 986	3 600 000	-10%
	Total des dépenses de fonctionnement :	49 442 583	42 640 416	44 214 680	-11%

011 - Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont en augmentation de 3 % entre les BP 2025 et 2026.

Les éléments significatifs :

	Augmentation de la TGAP (par tonne)	EUR
	2024	63,8
	2025	71,5
	2026	79,2
Revalorisation du marché Nicollin et prestations annexes :		400 000
Traitement des déchets verts suite à l'interdiction d'épandage chez les agriculteurs :		55 000
Revalorisation du coût de traitement des déchets ultimes par COVED :		90 000

012 - Evolution 2026 des charges de personnel et objectifs :

1. Les facteurs externes qui concourent à l'élaboration du budget prévisionnel 2026 :

Dans le cadre de son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2024, le gouvernement **prévoit d'augmenter en 2026 la part patronale de la cotisation retraite des agents**, avec une hausse supplémentaire de 3 points du taux de cotisation des employeurs à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL). Pour le SICTOM, cette hausse entraînerait un coût supplémentaire **d'environ 131 000 €**.

Il est envisagé au plan national de poursuivre cette augmentation jusqu'en 2030 pour atteindre les 50 % de cotisation patronale.

De plus, **une augmentation de 1% des cotisations URSSAF** a été appliquée en 2025 Cette évolution représente **une augmentation de 45 000 €** sur une année pleine. Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit la poursuite de cette augmentation de cotisation en 2026 et 2027, mais nous n'avons pas les détails de cette augmentation qui impactera les prochains budgets.

Par ailleurs, le maintien d'un taux d'absentéisme faible a permis d'engendrer plusieurs économies sur le budget à venir :

- Les assurances du personnel : la négociation d'un taux de cotisation favorable pour notre collectivité permettra de réduire les coûts pour les deux prochaines années, passant de 90 000 € par an à 60 000 € par an. À titre de comparaison, cette cotisation dépassait 130 000 € au début du mandat.

- Le **taux de cotisation AT** (Accidents du Travail) de l'URSSAF pour les agents contractuels : il est également **en baisse en 2026 puisqu'il s'élève à 1,73 %**, contre 1,81 % en 2025. Pour comparaison, ce taux était de 1,97 % en 2022, 1,82 % en 2023 et atteignait 2,05 % en 2024.

Les facteurs internes qui s'imposent dans la construction du budget prévisionnel 2026 :

- Les avancements de grade et la promotion interne avec une enveloppe prévisionnelle ainsi décomposée :
 - o Avancement d'échelon : 29 600 €
 - o Avancement de grade et à la promotion interne : 31 880 €.
- Evolution des plafonds de l'IFSE pour un montant d'environ 160 000 €.

Avec les éléments énoncés ci-dessus, la rémunération des fonctionnaires et contractuels permanents se déclinera de la manière suivante :

Montants annuels en € (hors charges patronales) BP 2026	Fonctionnaires/ contractuels permanents
Rémunération	5 588 881 €
Heures supplémentaires	121 463€
Régime indemnitaire décomposée comme suit	1 764 692 €
<i>Régime indemnitaire</i>	1 686 815 €
<i>Astreintes CET</i>	77 876€
NBI	39 113 €

Orientations, évènements conjoncturels pour 2026 :

Dans la continuité de la feuille de route mise en œuvre sur ce mandat, les trois principaux champs de travail seront ainsi déclinés en 2026 :

- **L'amélioration et la modernisation des conditions de travail :**
En 2025, **des travaux de rénovation des locaux sociaux et accueil du public** sur les sites de Corneilhan, antenne du littoral, accueil du quai de transfert d'Agde ainsi que les locaux de Nézignan ont été réalisés. La démarche de modernisation des cadres de travail se poursuivra en 2026.

Par ailleurs, **la stratégie de digitalisation de la collectivité** se concentre sur la transformation numérique des services et la modernisation des ressources humaines. La politique de digitalisation des ressources humaines du SICTOM vise à optimiser ses pratiques RH en intégrant des solutions technologiques dans les processus.

La modernisation des outils et la rénovation des sites bénéficieront, non seulement aux agents mais également aux usagers, favorisant un environnement de travail plus efficace et mieux adapté aux enjeux actuels.

- **L'amélioration des conditions de vie des agents**

Agir sur le levier des conditions de vie des agents permet d'améliorer leurs conditions de travail mais aussi de les maintenir en bonne santé, présents au travail, et engagés dans leurs missions et dans leur collectif :

Proposer aux agents d'adhérer à la protection sociale complémentaire « Santé » proposée par le CDG 34 dans le but de leur offrir une meilleure couverture santé et un meilleur accès aux soins.
Digitaliser les demandes de congés via un logiciel dédié et accessible en web pour les agents.
Mettre en place le coffre-fort électronique pour la consultation sécurisée des bulletins de salaire.

Inscrire durablement la politique de prévention de l'absentéisme : Au regard des résultats obtenus et de l'impact sur le budget, les mesures de prévention visant à réduire l'absentéisme sont développées. La collectivité continue à organiser des formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et MAC SST obligatoires pour tous les agents, ainsi que des rappels thématiques lors des « ¼ d'heure sécurité ». De plus, la collectivité prévoit d'aller plus loin en certifiant l'ensemble des agents au dispositif PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) dans les années à venir.

Finaliser le déploiement des nouveaux cycles de travail dans les services. Réaliser une plus large communication pour optimiser l'accès des agents au site du COS LR et ainsi leur permettre de mieux connaître les possibilités qui leurs sont offertes, en termes de divertissement, mais surtout en termes d'aides sociales possibles (y compris prêts sous certaines conditions).

- **La reconnaissance de l'engagement professionnel et de la qualité du travail, par un parcours de formation des cadres, ainsi que la révision des politiques de rémunération (régime indemnitaire)**

Un parcours de formation, sur **des thématiques spécifiques aux cadres**, leur sera proposé afin de partager et mieux maîtriser les processus RH.

Le RIFSEEP a été mis en place en 2017. En presque 10 ans, les métiers ont évolué et il conviendra de le « dépoussiérer », en réexaminant notamment les caractéristiques des groupes de l'IFSE. En parallèle, il conviendra de **retravailler le compte rendu d'évaluation professionnelle** pour permettre aux encadrants de mieux appréhender les critères facilitant l'évaluation.

En conclusion, le budget prévisionnel 2026 proposé, s'agissant des dépenses de personnel (chapitre 012) est légèrement en hausse par rapport au BP 2025.

Il poursuit les mêmes objectifs qu'en 2025 : être maîtrisé en restant à effectif constant tout en répondant aux évolutions de besoins des services.

C - La stabilité des recettes de fonctionnement pour 2026 :

Chapitre	Libellé	CFU 2025	BP 2026
013	Atténuation de charges	154 323	140 000
70	Produits des services + domaine	6 817 017	6 977 799
73	Impôts et taxes	4 897	0
74	Participations et subventions	34 835 581	35 388 486
75	Autres produits de gestion courante	3 341 432	3 452 176
76	Produits financiers	13 560	0
77	Produits exceptionnels	432 867	0
	Total des recettes de fonctionnement :	45 599 676	45 958 461

La large majorité des recettes perçues par le SICTOM est constituée par le reversement des participations des EPCI (77%), correspondant à la TEOM qu'ils perçoivent. Ce haut niveau de contribution au budget syndical conduit le SICTOM à observer une attention toute particulière à l'évolution des bases fiscales.

Par ailleurs, l'adéquation entre la participation versée par chacun des EPCI et le coût du service réellement rendu sur leur territoire respectif est examinée sur la base de la Matrice des coûts produite annuellement. Cette participation des EPCI doit correspondre à terme au service rendu sur chaque territoire.

Répartition des participations :

Titre	2024	2025	2026
CAHM	24 896 485	25 520 846	25 914 643
CABM	4 350 882	4 492 686	4 571 626
CC Avants Monts	4 524 296	4 822 049	4 902 217
Total	33 771 663	34 835 581	35 388 486

Le montant total prévisionnel des participations financières des collectivités membres s'établit à 35 388 486 €.

Les autres ressources de la section de fonctionnement :

➤ La Redevance spéciale et autres services aux professionnels :

Redevance spéciale :	4 200 000	(+ 200 KEUR / 2025)
Apports au quai de transfert :	380 000	
Apports en déchèterie :	420 000	
Apports de déchets verts :	195 000	

En 2024, un travail de fond a été mené par les agents RS, renforcé par le recrutement d'un équivalent temps plein (ETP) sur une durée de six mois, ce qui a permis une augmentation significative des recettes. Toutefois, ce renfort n'a pas pu être reconduit et le poste d'agent en charge du suivi administratif est demeuré vacant.

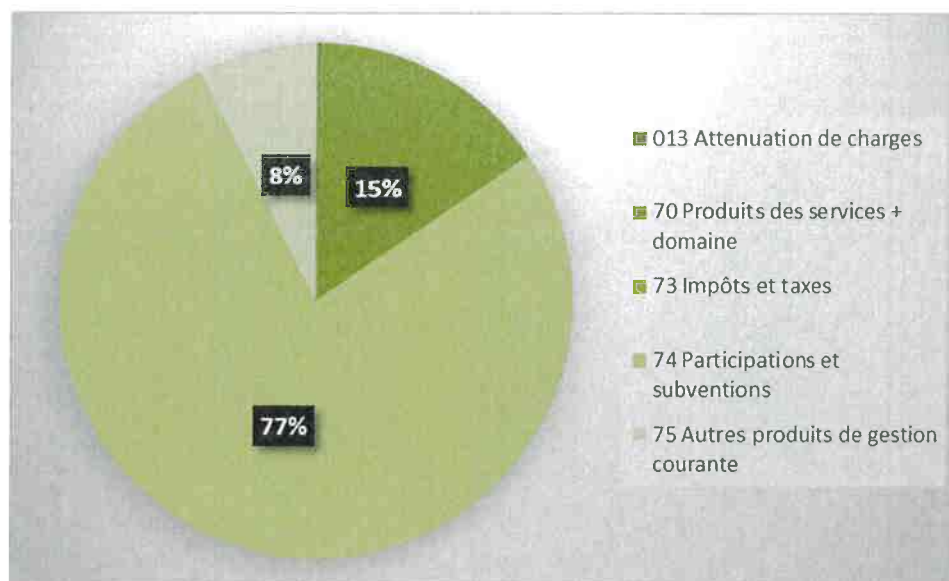
À compter de 2026, une nouvelle organisation des missions devrait permettre d'améliorer à nouveau le niveau des recettes, notamment par l'élargissement de l'assiette des redevables encore non identifiés dans les fichiers.

En parallèle, la simplification de la tarification touchant les « petits producteurs » entre en vigueur au 01/01/2026, ce qui permettra de cibler le travail sur les professionnels assujettis à la redevance.

Par ailleurs, le suivi régulier assuré par nos services a permis de mettre en évidence des usages frauduleux des badges usagers par certains professionnels. Ces constats ont conduit à la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les dispositifs de contrôle et de surveillance.

La Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB) est une réglementation destinée à accélérer le développement de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment, notamment en rendant gratuite la reprise des déchets triés. Elle impose aux producteurs de prendre en charge le financement de la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Si cette réglementation devait permettre une diminution des apports en déchèteries, sa mise en œuvre opérationnelle demeure complexe et progressive. Un moratoire a été imposé par les opérateurs de la REP PMCB fin 2025.

Dans ce contexte, la collectivité poursuit le déploiement d'outils visant à optimiser la gestion des déchèteries, notamment par l'amélioration des modalités de tarification et de contrôle des accès. Ces actions se traduiront par la rédaction d'un nouveau règlement d'accès aux déchèteries et par un renforcement des contrôles à destination des professionnels.



Le budget prévisionnel 2026 de la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à la somme de 48,399 MEUR environ.

D – les équilibres budgétaires et financiers

Ratios (Basé sur RRF et DRF)	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	44 909 937	45 599 676	45 958 461
Dépenses réelles de fonctionnement	39 839 173	38 053 429	40 614 680
775 - Produits des cessions d'immobilisations	0	432 867	0
Epargne de gestion	5 292 958	7 306 091	5 533 481
66 - Charges financières	222 194	192 711	189 700
Epargne brute	5 070 764	7 113 380	5 343 781
Taux d'épargne brute	11,29%	15,75%	11,63%
Remboursement d'emprunt	1 897 422	1 892 602	1 541 000
Epargne nette	3 173 342	5 220 778	3 802 781
Taux d'épargne nette	7,07%	11,56%	8,27%

E – La situation de l'épargne 2026

- **Taux d'endettement :** Ce ratio représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels et permet de déterminer le temps qu'il faudrait au SICTOM pour solder l'intégralité de sa dette, en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = **0,20 < 1**
- **Taux d'épargne brute :**
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement = **11,63 % > 7%**
Taux d'épargne nette : Epargne nette/RRF (après remboursement du capital) = **8,27 %**
- **La capacité de désendettement :** Encours de dette/Epargne brute : **1,67 an**

F – Le programme d'investissements 2026

Les orientations budgétaires 2026 prévoient des investissements de :

- 6,648 MEUR de dépenses récurrentes,
- 3,675 MEUR de dépenses de développement,
- Pour un total de 10,323 MEUR,
- Intégrant les restes à réaliser 2025 pour 2,304 MEUR,
- Hors remboursements d'emprunts de 1,541 MEUR et participations financières de 10 KEUR.

Les principales opérations d'investissement 2026 :

PROGRAMME	RAR 2025	2026	Total général
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES INDUSTRIELS	721 620	1 956 000	2 677 620
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES COLLECTE	677 080	1 208 680	1 885 760
MATERIEL DE PRECOLLECTE	256 140	891 000	1 147 140
CENTRE POLYBENNES	42 936	550 000	592 936
REQUALIFICATION DECHETERIE MAGALAS	41 035	500 000	541 035
REQUALIFICATION DECHETERIE SERVIAN	37 567	500 000	537 567
NTIC	121 417	384 600	506 017
UNITE INDUSTRIELLE TRAVAUX	61 674	428 000	489 674

Les investissements 2026 seront financés par les recettes d'investissement :

Epargne brute de l'exercice 2025 :	7 113 380
Résultat d'investissement cumulé :	153 138
Dotation aux amortissements :	3 600 000
Affectation du résultat :	7 139 534
FCTVA :	562 000
Total :	18 568 052

Ainsi, les fonds propres s'élèveront à 18,568 MEUR environ avec un taux de couverture des dépenses d'investissement de 100 %.

L'exercice 2025 se termine par un déficit d'investissement de 435 KEUR. Le montant des restes à réaliser qui sera reporté sur l'exercice 2026 s'élève à 2,304 MEUR.

Le budget prévisionnel 2026 de la section d'investissement devrait s'équilibrer à la somme de 11,875 MEUR.

III – La structure de la dette et la stratégie financière

L'encours de la dette en 2026

Sur l'exercice 2025, le SICTOM n'a pas eu de recours à l'emprunt.

Le tableau ci-dessous présente le profil de notre encours de dette au 31/12/2026 :

	Encours	Part	Taux moyen	Durée de vie résiduelle
Taux fixe	8 930 689	100,00%	1,85%	7 ans et 9 mois
Taux variable	0	0,00%		
Total	8 930 689	100,00%	1,85%	7 ans et 9 mois

La structure de la dette du SICTOM est maîtrisée, avec des conditions financières très favorables. Le taux moyen et la durée de vie résiduelle traduisent une stratégie prudente. Cette situation offre une capacité de financement compatible avec les orientations budgétaires envisagées à l'horizon 2026.

En 2026, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt et le remboursement de la dette s'élève à 1,730 MEUR € (dont 1,541 MEUR en capital).

En conclusion :

La stratégie financière de la collectivité s'inscrit dans un cadre de pilotage rigoureux visant à garantir à la fois la soutenabilité budgétaire, la capacité d'investissement et la préservation des équilibres financiers à moyen et long terme, dans un contexte réglementaire, environnemental et économique particulièrement contraint.

En premier lieu, la collectivité veille à dégager une épargne brute comprise entre 10 % et 15 % des produits de fonctionnement. Ce niveau d'épargne constitue un objectif structurant, indispensable à la sanctuarisation de l'autofinancement. Il permet de limiter le recours à l'emprunt, de sécuriser les équilibres budgétaires et de préserver des marges de manœuvre face aux aléas conjoncturels.

Par ailleurs, la politique d'investissement est conduite avec une attention particulière portée à la maîtrise de l'endettement très largement en deçà des seuils d'alerte généralement admis. Ce constat témoigne d'une gestion prudente, compatible avec un niveau d'investissement soutenu et une trajectoire financière saine.

Pour l'exercice 2026 et les suivants, cette ambition se traduit par des projets structurants majeurs :

- La rénovation et la création de déchèteries (sites de Servian, Magalas, Portiragnes-Vias)
- Le redéploiement de bases de vie (Polybennes à Saint Thibéry, études à Corneilhan) ;
- La sécurisation des sites sensibles (quais de transfert, déchèteries) ;
- Le renouvellement programmé du parc de véhicules de collecte.

La maîtrise des charges de fonctionnement participe également à cet équilibre. Le maintien des effectifs permanents, conjuguée à une stabilisation relative de la masse salariale rapportée aux charges de fonctionnement, traduit un effort constant d'optimisation organisationnelle. Cette dynamique devra se poursuivre afin d'absorber les effets inflationnistes, les hausses réglementaires (TGAP 2026-2030, normes environnementales) et les évolutions de service rendues nécessaires par l'extension des consignes de tri et la montée en puissance des biodéchets.

Enfin, la collectivité s'attache à conserver un fonds de roulement suffisant pour assurer le financement des investissements sans recours systématique à l'emprunt. Ce fonds de roulement garantit la liquidité, la continuité du service public et la sécurité de la trésorerie, dans un contexte marqué par des cycles d'investissement irréguliers et des recettes parfois sensibles aux aléas économiques.

L'ensemble de ces variables de pilotage financier – niveau d'épargne, maîtrise de l'endettement, effort d'investissement ciblé, contrôle des charges et solidité de la trésorerie – traduit une gouvernance financière responsable et anticipatrice. Elle permet d'accompagner la mise en œuvre du Schéma stratégique 2030, de sécuriser les engagements environnementaux du territoire et de préserver, dans la durée, la capacité d'action et la maîtrise financière du SICTOM.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

ADOpte le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

10/02/2026

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr